

## Internet – Multimédia

### Tarification - Téléchargement

#### Pour le téléchargement définitif de musique à l'unité

Vous envisagez de proposer un service de téléchargement définitif à l'unité gratuit ou payant d'œuvres musicales et/ou de vidéoclips avec faculté de pré-écoute et/ou pré-visualisation.

#### Service de téléchargement de musique à l'unité dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 0 et 20 000 € hors taxes :

Forfaits annuels payables d'avance :

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Jusqu'à 700 téléchargements    | 50 € HT* / an   |
| Jusqu'à 2000 téléchargements   | 140 € HT* / an  |
| Jusqu'à 7000 téléchargements   | 480 € HT* / an  |
| Jusqu'à 15 000 téléchargements | 1000 € HT* / an |
| Jusqu'à 30 000 téléchargements | 2000 € HT* / an |

#### Service de téléchargement de musique à l'unité dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 20 000 € hors taxes :

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux            | 9 % (y compris les recettes publicitaires, de partenariat, sponsoring, etc.)                                                                                                                                                                      |
| Montant minimum | 0,07 € HT* par téléchargement à la demande à l'unité<br>0,70 € HT* par téléchargement d'un album dans la limite de 15 titres.<br>Au delà de 15 titres téléchargés dans un album, une redevance minimale de 0,0435 € HT* par titre supplémentaire. |

Lorsque le service permet aussi un accès aux œuvres sous forme de pré-écoute et/ou de pré-visualisation d'extraits, une rémunération mensuelle supplémentaire de 100 € HT\* s'applique. \*TVA 3 % en sus